

Conditions générales de l'offre de parrainage de Swissquote Bank Europe

En parrainant quelqu'un, vous acceptez les termes et conditions tels que définis ci-dessous par Swissquote Bank Europe.

1. Cette offre s'applique à tous les clients qui parrainent un proche, et aux filleuls qui ouvrent un compte chez Swissquote Bank Europe.
2. Pour parrainer un proche, vous devez posséder un compte chez Swissquote Bank Europe et votre filleul ne peut pas déjà être client de Swissquote Bank Europe.
3. Cette offre est limitée à un maximum de 5 parrainages par client. Les détenteurs de comptes joints et les clients possédant plusieurs comptes ne peuvent bénéficier de l'offre qu'une seule fois.
4. Les clients qui se recommandent eux-mêmes ne pourront pas bénéficier de l'offre.
5. Pour que le parrainage soit valide, le numéro de recommandation du parrain doit être indiqué sur le formulaire de demande d'ouverture de compte.
6. Pour l'ouverture d'un compte de trading, le filleul doit créditer son compte d'un minimum de 2 000 euro et effectuer une transaction dans les 30 jours suivant l'ouverture du compte.
7. Pour l'ouverture d'un compte Smart Portfolio, le filleul doit créditer son compte d'un minimum de 5 000 euro dans les 30 jours suivant l'ouverture du compte.
8. Une fois les conditions d'éligibilité remplies et le compte ouvert, les primes de parrainage seront créditées sur les comptes le mois suivant.
9. Cette offre est non cumulable avec d'autres offres.
10. Cette offre ne s'applique pas aux comptes Forex/CFDs.
11. Swissquote Bank Europe se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'écourter ou d'annuler l'offre à sa seule discrétion, à tout moment, sans avertissement préalable et sans responsabilité de sa part.
12. Cette offre est proposée par Swissquote Bank Europe et est régie par la législation et les dispositions légales et réglementaires applicables au Luxembourg ainsi que par les pratiques bancaires généralement applicables et suivies au Luxembourg.